

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°23-44**

**Séance du 30 juin 2023**

Date de convocation : 26/06/2023 L'an 2023, le 30 juin à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 9/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17

Pouvoirs : 7/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ;  
M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT et Mme  
SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme DARIES,  
Mme BLET à M. BRUN ; M. PIERRE à Mme CABANNE ; M.  
GARNAUD à M. OREAL ; Mme BECARD à M. FLEISCH et Mme  
LEVAVASSEUR à M. MUSSARD.

Était absente excusée : Mme WANNERROY

**Tome 1 - N°23-44 - OBJET : Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses  
exécutoire (EPRD) 2023 – budget EHPAD – Décision modificative N°1.**

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que, par arrêté en date du 31 mai 2023, le Conseil Départemental a fixé, conformément au montant des dépenses retenues en hébergement et au forfait global dépendance, les tarifs de l'EHPAD pour 2023 selon les modalités suivantes :

TARIFS	Appliqué au 1 <sup>er</sup> /07/2022	Proposé au 1 <sup>er</sup> /01/2023	Retenu au 1 <sup>er</sup> /01/2023	Appliqué au 1 <sup>er</sup> /06/2023
<u>HEBERGEMENT</u>				
Résidents de plus de 60 ans	59,21 €	60,44 €	60,44 €	61,31 €
Résidents de plus de 60 ans à Monconseil	63,10 €			65,00 €
Résidents de plus de 60 ans « chbre simple »	58,17 €			60,00 €
Résidents de plus de 60 ans « chbre double »	49,10 €			51,25 €
Résidents de moins de 60 ans	76,79 €			80,03 €
<u>DEPENDANCE :</u>				
GIR 1-2	20,79 €		21,41 €	21,85 €
GIR 3-4	13,18 €		13,59 €	13,88 €
GIR 5-6	5,59 €		5,76 €	5,88 €

Madame la Vice-Présidente souhaite préciser que le résident occupant seul une chambre double, sera facturé sur la base d'une chambre individuelle soit 60,00 euros. Dès que la chambre sera occupée par deux résidents, le tarif chambre double, soit 51.25 euros, sera dès lors appliqué.

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que par son arrêté tarifaire en date du 31 mai 2023 et suite à la notification du 16 mai 2023 acceptant la proposition budgétaire 2023 avec un taux d'augmentation de 3.20 %, le conseil départemental a fixé, pour 2023, le montant des dépenses retenues pour l'hébergement à hauteur de 7 736 320,00 € et un montant du forfait global dépendance à hauteur de 2 275 272,71 € (dont 1 412 238,69 € versé par le département d'Indre-et-Loire et dont 863 034.02 € à la charge du résident).

Madame la Vice-Présidente informe également les membres présents que le montant du forfait global soins, pour l'exercice 2023 du budget de l'EHPAD n'est pas encore connu à ce jour et reste basé sur la prévision fixée à hauteur de 6 122 240,98 €. Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente indique que l'ARS a été sollicitée sur une demande de compensation supplémentaire dans le cadre de l'attribution du complément indiciaire de traitement (CTI) versé aux agents concernés au titre de l'année 2022.

## BUDGET EXECUTOIRE 2023 – Section de Fonctionnement (Décision modificative n°1)

Suite à ces notifications, Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la révision des prévisions de recettes et des dépenses de fonctionnement du budget de l'EHPAD du CCAS pour l'exercice 2023 conformément à l'arrêté du conseil départemental du 31 mai 2023 fixant les tarifs hébergement et dépendance 2023 :

### ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2023 EHPAD

	<i>EPRD 2023</i>	<i>DMI</i>	<i>EPRD RETENU CD</i>
<b>CHARGES</b>			
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	3 004 772,00 €	62 020,00 €	3 066 792,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	13 548 548,71 €	37 761,31 €	13 510 787,40 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	1 708 312,50 €	700,00 €	1 709 012,50 €
<b>Total des charges</b>	<b>18 261 633,21 €</b>	<b>24 958,69 €</b>	<b>18 286 591,90 €</b>
<b>PRODUITS</b>			
GR1 (Produits de la tarification)	17 500 031,74 €	24 958,69 €	17 524 990,43 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	553 400,00 €		553 400,00 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	208 201,47 €		208 201,47 €
<b>Total des produits</b>	<b>18 261 633,21 €</b>	<b>24 958,69 €</b>	<b>18 286 591,90 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	1 051 003,65 €		1 051 003,65 €
- Reprise sur provisions	- €		- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	208 201,47 €		208 201,47 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>842 802,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>842 802,18 €</b>
<i>(Taux de CAF en pourcentage des produits)</i>	<i>4,62%</i>		<i>4,61%</i>

### TABLEAU DE FINANCEMENT

	<i>EPRD 2023</i>	<i>DMI</i>	<i>EPRD RETENU CD</i>
<b>EMPLOIS</b>			
Remboursement des dettes financières	389 703,08 €		389 703,08 €
Immobilisations incorporelles	5 037,00 €		5 037,00 €
Immobilisations corporelles	1 075 769,41 €		1 075 769,41 €
<b>Total des emplois</b>	<b>1 470 509,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 470 509,49 €</b>
<b>RESSOURCES</b>			
CAF	842 802,18 €		842 802,18 €
Apports, dotations et subventions (FCTVA)			- €
Subventions d'investissement	627 707,31 €		627 707,31 €
<b>Total des ressources</b>	<b>1 470 509,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 470 509,49 €</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



## FONCTIONNEMENT – Détail par article

### Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses exécutoire (EPRD) 2023 – budget EHPAD – Décision modificative N°1

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que, par arrêté en date du 31 mai 2023, le Conseil Départemental a fixé, conformément au montant des dépenses retenues en hébergement et au forfait global dépendance, les tarifs de l'EHPAD pour 2023 selon les modalités suivantes :

TARIFS	Appliqué au 1 <sup>er</sup> /07/2022	Proposé au 1 <sup>er</sup> /01/2023	Retenu au 1 <sup>er</sup> /01/2023	Appliqué au 1 <sup>er</sup> /06/2023
<u>HEBERGEMENT</u>				
Résidents de plus de 60 ans	59,21 €	60,44 €	60,44 €	61,31 €
Résidents de plus de 60 ans à Monconseil	63,10 €			65,00 €
Résidents de plus de 60 ans « chbre simple »	58,17 €			60,00 €
Résidents de plus de 60 ans « chbre double »	49,10 €			51,25 €
Résidents de moins de 60 ans	76,79 €			80,03 €
<u>DEPENDANCE :</u>				
GIR 1-2	20,79 €		21,41 €	21,85 €
GIR 3-4	13,18 €		13,59 €	13,88 €
GIR 5-6	5,59 €		5,76 €	5,88 €

Madame la Vice-Présidente souhaite préciser que le résident occupant seul une chambre double sera facturé sur la base d'une chambre individuelle soit 60,00 euros. Dès que la chambre sera occupée par deux résidents, le tarif chambre double, soit 51.25 euros, sera dès lors appliqué.

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que par son arrêté tarifaire en date du 31 mai 2023 et suite à la notification du 16 mai 2023 acceptant la proposition budgétaire 2023 avec un taux d'augmentation de 3.20 %, le conseil départemental a fixé, pour 2023, le montant des dépenses retenues pour l'hébergement à hauteur de 7 736 320,00 € et un montant du forfait global dépendance à hauteur de 2 275 272,71 € (dont 1 412 238,69 € versé par le département d'Indre-et-Loire et dont 863 034.02 € à la charge du résident).

Madame la Vice-Présidente informe également les membres présents que le montant du forfait global soins, pour l'exercice 2023 du budget de l'EHPAD n'est pas encore connu à ce jour et reste basé sur la prévision fixée à hauteur de 6 122 240,98 €. Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente indique que l'ARS a été sollicitée sur une demande de

compensation supplémentaire dans le cadre de l'attribution du complément indiciaire de traitement (CTI) versé aux agents concernés au titre de l'année 2022.

## BUDGET EXECUTOIRE 2023 – Section de Fonctionnement (Décision modificative n°1)

Suite à ces notifications, Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la révision des prévisions de recettes et des dépenses de fonctionnement du budget de l'EHPAD du CCAS pour l'exercice 2023 conformément à l'arrêté du conseil départemental du 31 mai 2023 fixant les tarifs hébergement et dépendance 2023 :

### ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2023 EHPAD

	<i>EPRD 2023</i>	<i>DMI</i>	<i>EPRD RETENU CD</i>
<b>CHARGES</b>			
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	3 004 772,00 €	62 020,00 €	3 066 792,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	13 548 548,71 €	37 761,31 €	13 510 787,40 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	1 708 312,50 €	700,00 €	1 709 012,50 €
<b>Total des charges</b>	<b>18 261 633,21 €</b>	<b>24 958,69 €</b>	<b>18 286 591,90 €</b>
<b>PRODUITS</b>			
GR1 (Produits de la tarification)	17 500 031,74 €	24 958,69 €	17 524 990,43 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	553 400,00 €		553 400,00 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	208 201,47 €		208 201,47 €
<b>Total des produits</b>	<b>18 261 633,21 €</b>	<b>24 958,69 €</b>	<b>18 286 591,90 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	1 051 003,65 €		1 051 003,65 €
- Reprise sur provisions	- €		- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	208 201,47 €		208 201,47 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>842 802,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>842 802,18 €</b>
<i>(Taux de CAF en pourcentage des produits)</i>	<i>4,62%</i>		<i>4,61%</i>

### TABLEAU DE FINANCEMENT

	<i>EPRD 2023</i>	<i>DMI</i>	<i>EPRD RETENU CD</i>
<b>EMPLOIS</b>			
Remboursement des dettes financières	389 703,08 €		389 703,08 €
Immobilisations incorporelles	5 037,00 €		5 037,00 €
Immobilisations corporelles	1 075 769,41 €		1 075 769,41 €
<b>Total des emplois</b>	<b>1 470 509,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 470 509,49 €</b>
<b>RESSOURCES</b>			
CAF	842 802,18 €		842 802,18 €
Apports, dotations et subventions (FCTVA)			- €
Subventions d'investissement	627 707,31 €		627 707,31 €
<b>Total des ressources</b>	<b>1 470 509,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 470 509,49 €</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## FONCTIONNEMENT – Détail par article

Dépenses			Recettes		
	<u>GR1 - Dép. aff. à l'exploitation courante</u>			<u>GR1 - Produits de la tarification</u>	
	<b>HEBERGEMENT</b>			<b>HEBERGEMENT</b>	
60613	Chauffage	62 720,00 €	735311	Prod. à la charge de l'utilisateur	62 720,00 €
6257	Réception	- 700,00 €			
	<b>DEPENDANCE</b>			<b>DEPENDANCE</b>	
			7352121	Prod. à la charge du dépt	- 37 761,31 €
	<b>SOINS</b>			<b>SOINS</b>	
	<b>Total Groupe I</b>	<b>62 020,00 €</b>		<b>Total Groupe I</b>	<b>24 958,69 €</b>
	<u>GR2 - Dépenses afférentes au personnel</u>			<u>GR2 - Autres produits relatifs à l'exploitation</u>	
	<b>HEBERGEMENT</b>			<b>HEBERGEMENT</b>	
	<b>DEPENDANCE</b>			<b>DEPENDANCE</b>	
64111	Personnel titulaire et stagiaire	- 37 761,31 €			
	<b>SOINS</b>			<b>SOINS</b>	
	<b>Total Groupe II</b>	<b>- 37 761,31 €</b>		<b>Total Groupe II</b>	<b>- €</b>
	<u>GR3 - Dépenses afférentes à la structure</u>			<u>GR3 - Produits financiers et produits non encaissables</u>	
	<b>HEBERGEMENT</b>			<b>HEBERGEMENT</b>	
61568	Autres matériels et outillages	700,00 €			
	<b>DEPENDANCE</b>			<b>DEPENDANCE</b>	
	<b>SOINS</b>			<b>SOINS</b>	
	<b>Total Groupe III</b>	<b>700,00 €</b>		<b>Total Groupe III</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>24 958,69 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>24 958,69 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'état prévisionnel des recettes et des dépenses en section de fonctionnement de l'EHPAD 2023 tenant compte de la présente décision modificative n°1.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI



